

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

CORRIDEX SARL

Politique de Lutte Anti-Blanchiment

Dédouanement, Transit et Logistique — Ex-Grand Katanga, R.D. Congo

Document Title	Politique de Lutte Anti-Blanchiment (LAB)
Document Owner	CORRIDEX SARL — Management
Version	1.0
Effective Date	[DATE]
Review Cycle	Annual, or upon regulatory change
Applies To	All employees, contractors, agents, and representatives of CORRIDEX SARL

1. Objet

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler le produit d'une activité illégale en le faisant passer pour des fonds ou un commerce légitimes. Les entreprises de dédouanement, de transit et de courtage de fret sont reconnues mondialement comme un secteur vulnérable au blanchiment d'argent fondé sur le commerce — par surfacturation, sous-facturation, mauvaise classification des marchandises, expéditions fictives, ou structures de paiement complexes impliquant plusieurs juridictions.

Cette Politique établit l'engagement de CORRIDEX SARL à empêcher que la Société, sciemment ou non, ne soit utilisée comme véhicule de blanchiment d'argent ou de financement d'activités illégales, ainsi que les mesures pratiques que les employés doivent suivre pour identifier et signaler toute activité suspecte.

2. Qu'est-ce que le Blanchiment d'Argent Fondé sur le Commerce

Dans notre secteur, le risque de blanchiment d'argent se manifeste généralement par la manipulation de la documentation commerciale et des flux de paiement, plutôt que par l'argent liquide seul. Les schémas courants incluent :

- Sur-facturation ou sous-facturation de la valeur déclarée des marchandises pour transférer de la valeur à travers les frontières sous couvert de commerce.
- Mauvaise classification des marchandises (mauvais code SH) pour dissimuler la véritable nature d'une expédition ou échapper au contrôle.
- Facturation multiple — la même expédition facturée plus d'une fois à différentes entités.
- Expéditions fictives — documentation pour des marchandises qui n'existent pas ou qui ne sont jamais réellement expédiées.
- Paiements de services de dédouanement ou de transport effectués par des tiers sans lien, dans des juridictions sans lien, sans justification commerciale claire.
- Demandes de paiement en liquide, dans une devise ou une juridiction différente de celle prévue au contrat, ou fractionné en plusieurs petits paiements sans raison claire.

3. Connaissance du Client (KYC)

Avant d'intégrer un nouveau client ou une nouvelle contrepartie, ou d'accepter une nouvelle expédition importante d'un client existant, CORRIDEX prend des mesures raisonnables pour comprendre avec qui elle traite :

1. Confirmer l'identité juridique du client (immatriculation de la société, numéro RCCM le cas échéant, ou équivalent dans la juridiction concernée).
2. Comprendre la nature de l'activité du client et si les marchandises expédiées sont cohérentes avec cette activité.
3. Identifier le bénéficiaire effectif ultime lorsque la structure du client est inhabituellement complexe ou opaque.
4. Être attentif lorsqu'un client, une expédition ou une instruction de paiement change de manière inattendue, sans explication commerciale claire.

4. Signaux d'Alerte — Indicateurs de Blanchiment Potentiel

SIGNES AVANT-COUREURS À SURVEILLER

La valeur déclarée des marchandises est significativement incohérente avec la valeur marchande, le poids ou le volume.

Un client insiste sur une classification SH spécifique et inhabituelle sans justification commerciale.

Un paiement est proposé par une partie sans lien apparent avec l'acheteur, le vendeur ou l'expédition.

Un client refuse de fournir des informations de base sur la société ou son actionnariat.

L'itinéraire documenté d'une expédition n'a guère de sens commercial (par exemple, détours inutiles par des juridictions supplémentaires).

Pression urgente pour traiter une expédition ou un paiement sans vérification normale, « sans poser de questions ».

La description de la marchandise est vague, incohérente entre les documents, ou change après le début du mouvement de l'expédition.

Aucun signal d'alerte, isolément, ne signifie automatiquement qu'un blanchiment d'argent est en cours — mais l'un quelconque de ces signaux doit inciter à un examen plus approfondi avant de poursuivre, et doit être signalé à la direction s'il ne peut être raisonnablement expliqué.

5. Responsabilités des Employés

- Ne jamais accepter de fausser la valeur, la quantité, la classification ou l'origine des marchandises sur un quelconque document, quelle que soit l'instruction du client.
- Ne jamais accepter des instructions de paiement incohérentes avec les conditions commerciales de l'expédition sous-jacente sans en référer préalablement.
- Conserver une documentation complète et exacte pour chaque expédition — factures, listes de colisage, certificats d'origine et documents de transport — et conserver les dossiers conformément à la loi.
- Signaler tout signal d'alerte mentionné ci-dessus, ou toute transaction qui « ne semble pas correcte », à la direction sans délai.

6. Signalement d'une Activité Suspecte

Tout employé identifiant une transaction, un client ou une instruction suspecte doit le signaler immédiatement à la direction, et avant de poursuivre la transaction dans la mesure du possible. Les signalements seront traités de manière confidentielle. CORRIDEX signalera, lorsque la loi de la RDC ou celle de toute juridiction concernée l'exige, toute activité suspecte à l'autorité de renseignement financier ou de régulation compétente.

Aucun employé ne subira de représailles pour avoir soulevé une préoccupation légitime, refusé de poursuivre une transaction suspecte, ou pour le retard en résultant sur une expédition ou une relation client.

7. Conservation des Documents

CORRIDEX conserve les documents relatifs aux expéditions, à la facturation et à l'identification des clients conformément aux exigences légales de la RDC et aux bonnes pratiques commerciales, afin que les transactions puissent être reconstituées et examinées si une autorité le requiert.

8. Conséquences en Cas de Violation

Tout employé reconnu avoir sciemment facilité une transaction en violation de cette Politique fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, et l'affaire pourra être transmise

aux autorités compétentes. CORRIDEX mettra fin aux relations avec les clients, agents ou sous-traitants dont il serait établi qu'ils utilisent les services de la Société à des fins de blanchiment d'argent.

9. Formation et Reconnaissance

Tous les employés impliqués dans l'intégration des clients, la documentation ou le traitement financier recevront une formation sur cette Politique lors de leur entrée en fonction, puis périodiquement.

Reconnu par :

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____
